

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2/472/1936 portant réduction d'effectifs du peloton méhariste.

n° 2/472/1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 mars 1936

Numéro JO
n° 472 du 31/03/1936

Date du numéro
31 mars 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu le décret du 28 janvier 1933, portant réorganisation de la milice indigène

Vu la dépêche ministérielle n° 316 1/1, du 5 février 1936, prescrivant de surseoir à la création d'un second peloton méhariste
Sur la proposition du capitaine commandant la milice indigène,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'effectif du peloton méhariste est ramené à : deux Européens (un officier et un sous-officier), et à soixante-dix indigènes.
Art. 2. — Toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont annulées. Art. 3. — Le présent arrêté, qui prendra son effet à compter du 1er mars 1936, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.